

Rencontre Conseillère Sociale Cabinet Ministère Fédération CGT Equipement Environnement

4 juin 2012

Cabinet Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie : Mme Paquita MORELLET-STEINER, Conseillère sociale et juridique.

CGT Equipement Environnement : JM.RECH, N.BAILLE, M.BARLA, W.GARING, D.HOREAU, C.BREUIL

Les choses n'ont pas trainé, suite à la première prise de contact de la ministre avec les organisations syndicales la semaine dernière, la conseillère sociale a rencontré la première organisation syndicale afin d'approfondir les dossiers et de préparer la future rencontre bilatérale avec la ministre.

Le dossier des ouvriers des parcs et ateliers

Le premier sujet abordé fut le dossier des OPA. Le SNOA avait préparé un dossier complet reprenant tous les points essentiels et que nous avons présenté point par point :

Décrets d'application de la loi 2009-1291 du 23 octobre 2009

Nous dénonçons l'absence de décrets d'application alors que les OPA sont transférés depuis 2010 et 2011

Sur le décret d'intégration : nous rappelons :

- Les accords de la table ronde en janvier 2011,
- L'avis favorable de l'ADF sur les échelons supplémentaires en catégorie C

Nous considérons que le projet de décret n'est pas abouti et rappelons les 14 amendements CGT déposés au CTM du 23 février 2012

Sur le décret retraite :

- Nous informons la conseillère du travail effectué par la CGT et notre étude d'impact qui a fait la démonstration que le double calcul de retraite engendrerait des pertes sur la pension des OPA qui opéreront pour le statut FPT
- La confirmation par le SG du MEDDTL lors du CTM du 13 avril 2012 de l'obligation de revoir l'article 11 de la loi sur le double calcul de retraite.

Indemnité compensatoire : nous dénonçons l'oubli des OPA des ports maritimes transférés en 2007 ainsi que les OPA dont les services ont été réorganisés, exemple : au SNIA, les OPA ne sont pas concernés par l'ICE bien qu'ayant subi des pertes de revenus suite à la remise en cause de l'organisation du travail

Des recrutements dans les services de l'Etat

Nous demandons la levée immédiate de l'interdiction de recruter imposée par le ministère du budget, suite au rapport de la cour des comptes

Nous exigeons des recrutements immédiats sur postes vacants dans les DIR, DIRM, les CETE Labo et le CETMEF. Nous insistons sur les Services Navigation dans lesquels le ministère ne peut pas nous opposer le rapport de la cour des comptes puisque la loi portant création de l'EPA VNF en janvier 2012 prévoit le recrutement d'OPA.

Dans les services, nous revendiquons une organisation spécifique autour des missions et métiers spécifiques des OPA qui se situent en appui logistique des missions d'entretien et insistons sur l'urgence de créer des parcs dans les DIR.

La révision du décret statutaire de 1965

Nous rappelons que le SNOA CGT n'est pas opposé à la révision du statut mais dans le but de l'améliorer en prenant en compte la reconnaissance des missions et des métiers des OPA. Notre objectif est que l'on puisse recruter des OPA et continuer à exercer nos missions et nos métiers au sein du ministère. Nous sommes pour un statut rénové et prêts à travailler sur une nouvelle grille de classification, une nouvelle grille salariale indexée sur le salaire minimum, la revalorisation du régime indemnitaire (prime de métier, prime de rendement, prime d'ancienneté...) mais aussi du régime maladie.

Nous demandons de revoir la lettre de mission (écrite par la précédente ministre) au CGEDD en charge de la rédaction d'un rapport préparatoire à la révision statutaire des OPA. Pour nous, elle est inacceptable et doit être revue sur le fond.

Des mesures urgentes :

Nous exigeons :

- Des revalorisations salariales immédiates et dénonçons le fait que le 3^{ième} niveau de classification (compagnon) soit bientôt rejoint par le SMIC
- La suppression officielle du quota de 35% pour les grades de maitre-compagnons, spécialistes et chefs d'équipe.
- L'ouverture du cadrage DIR afin que les OPA mutés suite aux transferts des parcs puissent bénéficier du régime indemnitaire
- La révision de l'arrêté sur la prime de métier et le déplafonnement pour tous les OPA au nom du principe d'égalité de traitement
- De trouver une solution politique à la non prise en compte du complément de la prime de rendement par le FSPOEIE (plusieurs jugements au TA et recours en conseil d'Etat)

La politique générale du Ministère

La CGT rappelle le discours positif de la ministre le 31 mai dernier au cours de la rencontre avec les personnels de l'administration centrale. Elle acte ainsi :

- L'arrêt des restructurations-réorganisations des services
- Le décret publié fin avril relatif aux pouvoirs des préfets concernant l'ADEME sera réexaminé
- Le besoin de redonner du sens et des objectifs clairs
- La nécessité de prendre le temps de la réflexion sur le CEREMA

Au cours de cette audience, la CGT a demandé :

- Une véritable rupture avec la RGPP et la politique de l'emploi du précédent gouvernement.
- l'arrêt de la RH 2013 et la nécessité que cela se traduise concrètement sur le SERM (schéma des effectifs et des recrutements ministériel).
- L'organisation dès la fin juin, d'une réunion pilotée par la Cabinet sur le SERM.
- Des moyens suffisant alloués aux services pour mettre en œuvre la loi sur la résorption de la précarité.

La CGT a dénoncé la privatisation des missions. Nous avons pris l'exemple des DIR avec la privatisation de réseaux complets (RCE, RN 154, RN 88-126, tunnel de Toulon...) mais aussi les gabegies financières que sont les PPP (partenariats Public-privé).

Nous avons insisté pour que le nouveau ministère redonne une cohérence de gestion nationale notamment dans les DIR.

Sur le décret « logements de fonction, Mme Morellet-Steiner nous confirme qu'un courrier signé par la ministre a été envoyé ce jour au 1^{er} ministre pour rouvrir des discussions en interministériel et une concertation avec les syndicats.

Nous avons également évoqué la **situation particulièrement détériorée des services de l'Administration centrale** suite aux nombreuses réorganisations.

Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer les DREAL mais aussi les liens ministériels au niveau départemental qui se sont fortement détériorés après la création des DDI.

Nous avons évoqué aussi :

- l'abandon de certaines missions : ingénierie publique, ATESAT, ADS... et leurs conséquences y compris pour les collectivités locales.
- notre opposition à la fusion de corps des B technique et administratif et des ingénieurs
- l'urgence d'une revalorisation statutaire pour les personnels d'exploitation ainsi que la reconnaissance de la pénibilité et la bonification du service actif.

La CGT a également demandé le retrait de la mise en œuvre de la PFR.

Conclusion :

Sur l'ensemble des sujets, la conseillère sociale a eu une écoute attentive. Nous avons eu le sentiment d'une réelle prise de conscience de l'ampleur de la tâche par rapport à l'état dans lesquels sont les services et les attentes fortes des personnels.

Elle a mesuré la complexité et l'urgence du dossier des OPA. Nous lui avons rappelé notre demande d'audience auprès de la ministre qu'elle a confirmé.

Nous savons que nous sommes dans une période particulière en amont des élections législatives. Nous saurons après celles-ci, (si la majorité présidentielle est confirmée) quelle va être concrètement la marge de manœuvre du gouvernement et du ministère.

Cette rencontre est une première étape de notre plan d'action où nous avons décidé de porter nos revendications le plus rapidement possible sur le bureau de la ministre.

Pour la suite, il faudra se mobiliser pour aller au bout de nos revendications légitimes.

Nous aurons l'occasion de les réaffirmer lors la prochaine audience entre la CGT et la ministre qui aura lieu à la mi-juin (après les législatives).

